

MAIRIE DE ST MANDRIER SUR MER
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

=====

Nombre de Membres

En exercice : 11

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Absent : 1

Qui ont pris part à la délibération : 10

SEANCE DU 25 JUIN 2020

=====

L'an deux mil vingt et le 25 du mois de juin à 18 h 30, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de ST MANDRIER/MER a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Gilles VINCENT, Maire, président du CCAS.

Présents : M. VINCENT - Mme VIENOT - Mme DEMIERRE - Mme MATHIVET - Mme SAUQUET - M. CALMET, Conseillers municipaux - Mme MARECHAL - Mme BROGLY - Mme ROURE - Mme PECHARD, Membres

Absent : Mme MAIS

**7 - INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE AU
PRESIDENT POUR L'ATTRIBUTION DES PRESTATIONS D'AIDE SOCIALE
FACULTATIVE - PRISE EN CHARGE FACTURE ELECTRICITE**

Monsieur VINCENT, président du conseil d'administration du C.C.A.S. rend compte à l'assemblée que, dans le cadre de la délégation qui lui a été accordé pour l'attribution des prestations d'aide sociale facultative d'un montant inférieur à 500 €.

Afin d'aider les plus démunis et les familles en difficulté et éviter une coupure de leur ligne électrique et la mise en service minimum d'énergie, Monsieur VINCENT, Président, propose la prise en charge partielle ou totale de la facture des abonnés ci-dessous :

- 1) **Mme X : 150 €**, le 20 février 2020 (par chèque CCAS à EDF) ;
- 2) **Mme X : 60.28 €**, le 29 mai 2020 (par chèque CCAS à EDF).

Le conseil d'administration délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur Gilles VINCENT, Président,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

PREND ACTE

- Que les diligences relatives à la mise en œuvre de la délégation d'attribution de prestations d'aide sociale facultative consentie par le conseil d'administration à Monsieur le Président ont bien été effectuées conformément à la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme, le 26 Juin 2020.

Signé :

Le Président,
Gilles VINCENT